**Réponses aux questions sur le rapport sur le progrès**

1. **Quelles sont les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du dernier rapport sur la prévention et élimination des mariages d’enfants, des mariages précoces et des mariages forcés (A/HRC/26/22) ?**

ARVC a pris des mesures ci-après pour mettre en œuvre ces recommandations sur la prévention et élimination des mariages d’enfants, des mariages précoces et des mariages forcés :

* Sensibilisation des communautés locales pour mettre fin aux mariages des enfants, des mariages précoces et des mariages forcés au Sud Kivu en RD Congo ;
* Des séances des plaidoyers auprès des autorités politico-administratives locales et provinciales du Sud Kivu ;
* Des campagnes de vulgarisation des textes et lois portant élimination des mariages des enfants, des mariages précoces et des mariages forcés ;
* De l’accompagnement psychosociale, juridique et judiciaire des victimes et celles en risque des mariages d’enfants, des mariages précoces et des mariages forcés ;
* Renforcement des capacités des leaders religieux, coutumiers, des parents, des filles et femmes sur le respect/notion des droits de la fille et de la femme VMEPF ;
* Encadrement professionnalisation des filles et femmes (dans la fabrication des savons, des Arts culinaires et de décors/esthétique des pagnes pour femme et homme) dans les AGR ;
1. **Quelles sont les mesures adoptées en vue de s’attaquer aux causes profondes, systématiques et les facteurs sous-jacents, tels la pauvreté, l’insécurité, l’absence d’éducation, des mariages d’enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, y compris dans les contexte d humanitaires ?**
* Sensibilisation (diffusion médiatique contre les mariages d’enfants, Théâtre, Sketch, Spot publicitaire, panneau publicitaire, Communiqués dans les églises sur les mariages d’enfants etc.) ;
* Dénonciation de cas ;
* La collaboration efficace entre les leaders religieux, coutumiers, parents, jeunes et les organisations de la société civile (OSC) ;
* Formations de ces leaders religieux, coutumiers, parents, jeunes et OSC ;
* Renforcement de l’appui technique ;
* La dotation de moyen efficace pour atteindre les populations (bénéficiaires) cibles ;
* Poursuite juridique et judiciaire des auteurs de violences faite aux filles et femmes et surtout les mariages d’enfants, des mariages précoces et des mariages forcés ;
* Condamnation des auteurs ;
* Vulgarisation des lois sur les mariages d’enfants, mariages précoces et des mariages forcés ;
* La scolarisation gratuite des enfants surtout des filles ;
* Annulation de mariage d’enfants par le tribunal de paix ;
* Encadrement professionnel des victimes des mariages d’enfants ;
* Appropriation et/ou implication des leaders religieux, coutumiers, parents, jeunes et acteurs d’accompagnement de la communauté pour lutter contre le phénomène des mariages d’enfants ;
* Renforcement de capacité des agents de l’Etat civil, leaders religieux, coutumiers, parents, jeunes et des OSC ;
* Renforcement de capacité de groupe de sensibilisateurs et/ou Club d’accompagnateurs de la communauté contre des mariages d’enfants au niveau local ;
* Appuyer les programmes d’enregistrement des enfants à l’Etat civil ;
* Création des centres d’encadrement des filles et femmes ainsi qu’à l’acceptation dans des écoles normales ;
* Création des emplois pour les jeunes;
1. **Quels progrès ont été accomplis dans l’application des lois et politiques de promotion de l’égalité des sexes, la prohibition de la violence contre les femmes et les filles, l’abrogation des positions discriminatoires et l’éradication des pratiques néfastes ?**

Par rapport aux progrès :

Faible implication des autorités, leaders religieuses, coutumières, des jeunes dans la mise en œuvre des lois sur les violences sexuelles et protection de l’enfant au niveau local ;

* Non-respect de disposition constitutionnelle sur l’égalité homme –femme ;

**Quelles actions concrètes ont été prises pour le suivi de la mise en œuvre de toutes ces mesures ?**

1. Renforcement des capacités des filles et femmes sur le respect/notion des droits de la fille et de la femme VMEPF ;
2. Des plaidoyers et des sensibilisations des leaders religieux, coutumiers, les parents sur l’autonomisation et la scolarisation des filles et femmes VMEPF ;
3. Des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes et lois, des résolutions portant élimination de mariage d’enfants, précoces et forcés ;
4. Des formations professionnelles communautaires aux filles, femmes et des familles ;
5. **Quelles mesures ont été entreprises pour promouvoir l’autonomie des filles et des femmes et renforcer les capacités d’autres parties prenantes en vue de soutenir les normes sociales favorables à l’égalité des sexes ?**

Les mesures qu’on a entreprises pour promouvoir l’autonomie de filles et femmes est :

1. Renforcement des capacités des filles et femmes sur le respect/notion des droits de la fille et de la femme VMEPF ;
2. Encadrement professionnalisation des filles et femmes (dans la fabrication des savons, des Arts culinaires et de décors/esthétique des pagnes pour femme et homme) ;
3. Des plaidoyers et des sensibilisations des leaders religieux, coutumiers, les parents sur l’autonomisation et la scolarisation des filles et femmes VMEPF ;
4. **Quelles action concrètes ont été prises pour fournir une protection adéquate aux filles et femmes à risques et aux survivantes, et pour assurer des mécanismes de responsabilisation, y compris dans les situations d’insécurité ?**

Lors des interventions prises par ARVC pour fournir une protection adéquate aux filles et femmes sont :

* Des sensibilisations auprès de la communauté pour mettre fin au mariage d’enfants, mariage précoce et forcé ;
* Création des 15 Clubs de lutte composent par des élèves dans les écoles ciblée dans le Walungu, Uvira et Fizi au Sud Kivu ;
* Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités locales et provinciale du Sud Kivu pour leurs implications dans la lutte contre des mariages d’enfants, précoces et forcés ;
* Des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes et lois, des résolutions portant élimination de mariage d’enfants, précoces et forcés ;
* De l’accompagnement psychosociales, juridique et judiciaires de victimes et ceux en risque de mariage d’enfants, précoces et forcés ;
* Des monitorings, analyses et de documentation et des dénonciations de cas de mariage d’enfants, précoces et forcés ;
* De dénonciation de cas de VMEPF ;
* Encadrement des filles et femmes la professionnalisation (dans la fabrication des savons, des Arts culinaires et de décors/esthétique des pagnes pour femme et homme) ;
1. **Quels types des données ont été collectées et quelles recherches ont été menées ?**

*Les types des données collectées* sont des cas de mariage d’enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, notamment :

1. *Les données collectées en 2016*
2. 1ère trimestre: 443 cas dont (250 filles et 139 garçons)
3. 2ème trimestre: 598 cas (327 filles et 271 garçons)
4. 3ème trimestre: 487 cas (328 filles et 159 filles)
5. 4ème trimestre: 174 cas (90 filles et 74 garçons)
6. *Les données collectées dans trois trimestres de 2017*
* 1ère trimestre: 321 cas (Uvira: 143 dont 116 filles et 27 garçons)
* 2ème trimestre: 148 cas (Uvira: 44 dont 37 filles et 7 garçons
* 3ème trimestre: 384 cas (Uvira: 103 dont 90 filles et 13 garçons

*Comment a été fait de recherches :*

1. Monitoring, analyse et documentation des cas de mariage d’enfants, précoces et forcés ;
2. Identification des cas de VMEPF (victime de mariage d’enfant, précoces et forcés) ;
3. Dénonciation des cas par les communautés locales ainsi des VMEPF ;
4. **Quelles défis et carences persistant dans l’élimination de la pratique ? Comment dépasser ces défis et carences ?**
5. *Défis et carences persistant :*
6. La pauvreté ;
7. Coutumes rétrograde ;
8. Ignorance de la loi pour les parents ;
9. Non-respect de la loi pour l’Etat civile;
10. Non scolarisation des enfants ;
11. Impunité ;
12. Les guerres en répétition ;
13. Corruption ;
14. Eglises / chambre de prière ;
15. Non implication des acteurs ;
16. Environnement ;
17. *Comment dépasser ces défis*, Il faut :

**La dénonciation des mariages précoces et forcés** : Il résulte de la recherche que de manière générale le taux de dénonciation des mariages précoces et forcés en RD Congo reste assez bas et surtout au Sud Kivu. Dans certaines régions, il existe des brigades et ou clubs de lutte de dénonciations qui agissent mais la faible collaboration avec des victimes ne leur permet pas de couvrir un nombre significatif de cas.

**Sensibiliser les (leaders religieux, sectoriels, officiers de polices judiciaires, administration, populations) sur les conséquences des mariages précoces et forcés** : Les mariages précoces et forcés ont des conséquences néfastes dans la société congolaise. La recherche réalisée montre que plusieurs jeunes filles mariées précocement restent pauvres, vivent dans la promiscuité, subissent des violences sans savoir comment se défendre, s’orientent vers l'alcoolisme, la prostitution, abandonnent leur foyer.

**Amélioration des cadres juridique** de la RDC: Les cadres juridique actuel n’est pas adéquat pour lutter contre les mariages précoces et forcés. Le fait que le projet de code de la famille et de l’enfant initié depuis 1 Août 1987 tel que modifié en 2015 mais qui n’ait pas encore été traduit et vulgariser aux communautés comme instrument juridique et qui montre très bien qu’il est difficile dans le contexte Congolaise actuel d’améliorer la législation visant à combattre les mariages précoces et forcés

**Mobilisation des autorités traditionnelles, religieuses, les parents et des jeunes** : Le mariage précoce et forcé à ses racines non seulement dans les profondeurs des religions et coutumes des communautés culturelles Congolaises mais aussi dans une certaine interprétation de l’Islam et surtout dans les églises de réveilles dans le pays. Une concertation permanente entre les organisations de lutte contre ce fléau, les services étatiques et les autorités traditionnelles et religieuses, parents et jeunes doit urgemment être mise en place.

**Appui à la scolarisation gratuite et systématique de la jeune fille Congolaise à tout le niveau** : Il faut encourager l’éducation de la jeune fille, et de préférence, l’éducation des filles vivant dans l’extrême pauvreté. Les résultats des enquêtes montrent bien que les filles les plus exposées à ce fléau se recrutent pour l’essentiel parmi les plus pauvres, les analphabètes ou encore parmi celles qui sont déscolarisées.

**Mise en place d’un service de veille nationale sur la lutte contre les mariages précoces et forcés :** Il est important de disposer d’une veille juridique nationale spécialisée dans le droit des enfants et notamment sur les mariages précoces et forcés. Elle aurait pour mission de collecter les informations sur les droits des enfants et sur le mariage précoce et forcé, de les diffuser en offrant ainsi à ceux qui travaillent dans le domaine et aux medias, des informations fiables dans l’optique d’une sensibilisation une efficace.

**Mise en place des politiques spécifiques d’appui à la réinsertion culturelle, sociale et économique des jeunes filles victimes et celles en risque des mariages précoces et forcés**: Les résultats de notre étude montrent que jusqu’ici, au Sud Kivu, les victimes des mariages précoces et forcés sont abandonnées à leur triste sort et font objet de discrimination, sans aucun suivi et soutien.

**Créer une Plate-forme ou coalition nationale des organisations de lutte contre le fléau du mariage précoce et forcé**: Les résultats de notre étude montrent que très peu d’organisations étatiques et non étatiques s’occupent actuellement de la question des mariages précoces et forcés. L’étude montre bien que l’Etat n’encourage pas la professionnalisation de son personnel encore moins des associations à but non lucratif dans la lutte contre les mariages précoces et forcés. Mais néanmoins, avec la mise en place de cette plate-forme serait une réponse adéquate aux problèmes liés aux mariages d’enfants.

**Intégrer dans le programme national les cours relatifs à la protection de l’enfant dans l’enseignement de base et secondaire**. L’implication des professionnels de l’éducation de base et du secondaire est un gage pour le succès des luttes contre le fléau du mariage précoce et forcé. Pour ce faire, un plaidoyer à la faveur d’un programme scolaire qui sensibilise sur les lois se rapportant au mariage et sur les dangers et risques du fléau des mariages précoces et forcés, est indispensable.

**Renforcement de campagne nationale de sensibilisation sur les mariages forcés**: Il est nécessaire d’organiser une campagne nationale de sensibilisation sur les mariages précoces et forcés en utilisant toutes les typologies de médias dans le but d’éveiller les consciences sur ce problème. La sensibilisation à mettre en place doit se traduire par des émissions radiophoniques et télévisées sur la question, par des spots publicitaires, des affiches, des rencontres porte à porte de sensibilisation des leaders traditionnels, chefs religieux, familles, parents et jeunes filles.

**Pour Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC en sigle**

**Coordination**